PMRA Approved Label
Sub. No. 2004-3555
2013-07-11

GROUPE	11	27	FONGICIDE

Fongicide Tanos^{md} 50 DF

GRANULES DISPERSABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES POMMES DE TERRE, LES TOMATES DE PLEIN CHAMPS, LES MÛRES ET LES FRAMBOISES SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

No D'HOMOLOGATION 27435 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Famoxadone 25 %
Cymoxanile 25%

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

RESTRICTION D'USAGE : Ne pas appliquer le fongicide TANOS^{md} 50 DF sur une superficie surpassant 100 ha par jour.



AVERTISSEMENT – POISON
IRRITE LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 2,5-5 kg

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS
- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif ou fatal en cas d’ingestion.
- Éviter tout contact avec les aliments, les boissons et la nourriture destinée au bétail.
- **Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.**
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Se laver soigneusement avec de l’eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des lunettes de protection ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
- Pour les pommes de terre : Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 24 heures ne soit écoulé. Pour les tomates de plein champs : Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 12 heures ne soit écoulé. Pour les mûres et les framboises : Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 9 jours ne soit écoulé.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D’INHALATION : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

1. Toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Respecter les zones tampon indiquées dans la brochure sous la section « Taux d’utilisation et directives d’application »
2. Ce produit est toxique pour les oiseaux et les mammifères sauvages, il est nocif envers les arthropodes bénéfiques tel que les prédateurs et les parasitoïdes.
3. La meilleure technique d’application qui réduit la dérive du produit devrait être utilisée afin de réduire les effets envers la faune en banlieue du champ.
4. Ne pas appliquer sur les terres vulnérables au ruissellement. Si des précipitations sont imminente, retarder la pulvérisation.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit dans son contenant d’origine. Protéger de l’air humide et de l’eau. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Ne pas contaminer l’eau, les autres pesticides, les engrais, les aliments ou le fourrage qui sont entreposés. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L’UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d’emploi qui figure sur la présente étiquette. L’emploi non conforme à ce mode d’emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l’achat et l’utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu’il soit.

GROUPE	11	27	FONGICIDE

Fongicide Tanos[md] **50 DF**

GRANULES DISPERSABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES POMMES DE TERRE, LES TOMATES DE PLEIN CHAMPS, LES MÛRES ET LES FRAMBOISES SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

No D'HOMOLOGATION 27435 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Famoxadone 25 %
Cymoxanile 25%

Avertissement, contient l'allergène sulfites.

RESTRICTION D'USAGE : Ne pas appliquer le fongicide TANOS[md] 50 DF sur une superficie surpassant 100 ha par jour.



AVERTISSEMENT – POISON
IRRITE LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 2,5-5 kg

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif ou fatal en cas d’ingestion.
- Éviter tout contact avec les aliments, les boissons et la nourriture destinée au bétail.
- **Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.**
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Se laver soigneusement avec de l’eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des lunettes de protection ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
- Pour les pommes de terre : Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 24 heures ne soit écoulé. Pour les tomates de plein champs : Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 12 heures ne soit écoulé. Pour les mûres et les framboises : Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 9 jours ne soit écoulé.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés.   Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D’INHALATION : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

1. Toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Respecter les zones tampon indiquées dans la brochure sous la section « Taux d'utilisation et directives d'application »
2. Ce produit est toxique pour les oiseaux et les mammifères sauvages, il est nocif envers les arthropodes bénéfiques tel que les prédateurs et les parasitoïdes.
3. La meilleure technique d'application qui réduit la dérive du produit devrait être utilisée afin de réduire les effets envers la faune en banlieue du champ.
4. Ne pas appliquer sur les terres vulnérables au ruissellement. Si des précipitations sont imminente, retarder la pulvérisation.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TANOS^md 50 DF est un fongicide préventif à action systémique que l'on recommande d'appliquer sous forme de solution de pulvérisation pour combattre la brûlure alternarienne et le mildiou de la pomme de terre et des tomates de plein champs.

Appliquer par pulvérisation avec du matériel terrestre ou à jet porté, sauf indication contraire, en utilisant assez d'eau pour couvrir complètement les plantes.

Ne pas appliquer le fongicide TANOS^md 50 DF sur une superficie surpassant 100 ha par jour.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS UTILISER SUR LES TOMATES EN SERRE.

Ne pas utiliser pour les potagers personnels ni pour les cultures commerciales dans les cas où on invite les clients à faire eux-mêmes la cueillette.

INNOCUITÉ À L'ÉGARD DE LA CULTURE ET SENSIBILITÉ VARIÉTALE :

Le fongicide TANOS^md 50 DF ne doit pas être appliqué sur les cultures qui ont été exposées à des conditions difficiles telles que la sécheresse, les sols saturés d'eau, de basses températures, l'attaque d'insectes, une carence en nutriments ou en chaux ou à d'autres facteurs ralentisseurs de croissance.

LUTTE INTÉGRÉE :

DuPont recommande de recourir aux programmes de lutte intégrée pour combattre les ennemis des cultures. Ce produit peut être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée, lequel peut inclure des moyens de lutte biologiques, culturaux et génétiques tous destinés à prévenir les

dommages causés par les déprédateurs et leurs conséquences économiques. Pour appliquer ce produit, on doit se baser sur les principes et les pratiques de la lutte intégrée, incluant l'observation du champ ou d'autres méthodes de détection, l'identification correcte des déprédateurs cibles, la surveillance de la population et le traitement au moment ou les modèles de prévision pour la brûlure alternarienne et le mildiou atteignent les niveaux déterminés dans la région pour une intervention. Consulter le service-conseil provincial, des experts-conseils professionnels ou d'autres autorités compétentes pour déterminer le régime de traitement, les pratiques culturales et les niveaux seuils appropriés pour la culture, la géographie et les maladies spécifiques.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:
Gestion de la résistance, le fongicide TANOS[md] 50 DF fait partie des groupes 11 et 27 (famoxadone et cymoxanile). Toute population peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide TANOS[md] 50 DF et à d'autres fongicides du groupe 11 et/ou 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population fongique si ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- ♦ Alterner l'usage avec des fongicides appartenant aux groupes autres que 11 et 27 après chaque utilisation du fongicide TANOS[md] 50 DF.
- ♦ Un maximum de trois applications par année.
- ♦ Utiliser le fongicide dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides, des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ♦ Vérifier l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de gestion des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui peuvent affecter la performance du fongicide et/ou le développement des maladies.
- ♦ S'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée précise et les maladies dans la région.
- ♦ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de La Compagnie E. I. du Pont Canada ou composer le numéro sans frais de La Compagnie E. I. du Pont Canada 1 800 667-3925.

DIRECTIVES D'APPLICATION

MANIPULATION DU PESTICIDE :

- Étalonner le pulvérisateur uniquement avec de l'eau propre et loin du puits.
- Établir un programme de vérification du matériel de pulvérisation.
- S'assurer que tous les employés exécutant l'opération mesurent correctement la quantité de pesticide à appliquer.
- Ne mélanger que la quantité de produit nécessaire pour le traitement à effectuer.
- Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur.

- Ne pas rejeter l’excès de préparation sur le sol en un seul point dans le champ/la plantation ou au poste de mélange/chargement.
- Diluer et agiter l’excès de solution et l’appliquer aux taux indiqués sur l’étiquette pour les fins recommandées.
- Ne pas entreposer les pesticides près d’un puits.
- Au moment du triple rinçage du contenant, s’assurer d’ajouter les eaux de rinçage au mélange à pulvériser.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Remplir le réservoir au quart ou au tiers d’eau.
2. Tout en faisant fonctionner l’agitateur, ajouter la quantité requise de fongicide TANOS^{md} 50 DF.
3. Laisser fonctionner l’agitateur jusqu’à ce que le fongicide TANOS^{md} 50 DF soit complètement dispersé, soit au moins cinq minutes.
4. Une fois que le fongicide TANOS^{md} 50 DF est complètement dispersé, maintenir l’agitation et continuer à remplir le réservoir avec de l’eau. Le fongicide TANOS^{md} 50 DF doit être mélangé entièrement avec l’eau avant que l’on puisse ajouter d’autres produits.
5. Si le mélange n’est pas continuellement agité, un dépôt se produira. Le cas échéant, l’agiter à fond avant de l’utiliser.
6. Appliquer le fongicide TANOS^{md} 50 DF dans les 12 heures suivant le mélange afin d’éviter toute dégradation du produit.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA ROTATION DES CULTURES :

Les cultures mentionnées sur la présente étiquette du fongicide TANOS^{md} 50 DF peuvent être replantées à n’importe quel temps. Les cultures céréalières peuvent être replantées après au moins 30 jours suivant l’application du produit. Pour toutes les autres cultures, on doit observer un intervalle de replantaison d’un an.

COMPATIBILITÉ :

Étant donné que la composition des pesticides existants peut être modifiée et que de nouveaux produits peuvent être mis sur le marché, on recommande aux utilisateurs de prémélanger une petite quantité des produits destinés à être mélangés en réservoir afin d’observer les réactions indésirables possibles (dépôt, floculation, etc.). Éviter de mélanger plusieurs différents produits et d’effectuer des mélanges très concentrés.

La solubilité des produits dans les mélanges en réservoir renfermant du bore peut être réduite. Lorsqu’on utilise des solutions contenant du bore, procéder comme suit :

- Ajouter d’abord la quantité requise de TANOS^{md} 50 DF.
- Verser la solution contenant du bore en dernier.

MODALITÉS D’APPLICATION :

- Faire la première application du fongicide TANOS^{md} 50 DF après une ou deux applications d’un fongicide préventif à large spectre tel que le chlorothalonil ou le mancozèbe.

- Faites une deuxième application au moins 12 jours après la première; une troisième application peut être effectué au moins 24 jours après la seconde.
- Appliquer le fongicide TANOS^{md} 50 DF dans le cadre d'un programme préventif.
- Lorsqu'on utilise le fongicide TANOS^{md} 50 DF dans le cadre d'un programme, on recommande de l'appliquer en alternance avec d'autres fongicides pour prévenir la résistance.
- Utiliser suffisamment d'eau pour assurer la couverture complète des plants.
- Application terrestre :
  - Pulvérisateur traditionnel : pas moins de 250 – 300 L/ha
  - Pulvérisateur à pression à jet porté : pas moins de 110 L/ha

RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :
Le fongicide TANOS^{md} 50 DF pénètre rapidement dans les tissus de la plante et résiste au délavage par la pluie dans les 12 heures suivant l'application.

TAUX D'UTILISATION ET DIRECTIVES D'APPLICATION :

Culture	**Maladie**	**Taux (g/ha)**	**Intervalle de pulvérisation**	**Nombre d'applications maximal**	**Délai avant la récolte (jours)**	**Délai de sécurité (heures)**
pommes de terre	**Brûlure alternarienne** (*Alternaria solani*) **Mildiou** (*Phytophthora infestans*)	560 – 840	Un intervalle d'application minimum de 12 jours doit s'écouler entre la 1ère et la 2ème application du fongicide TANOS^{md} 50 DF. Un intervalle d'application minimum de 24 jours doit s'écouler entre la 2ème et 3ème application du fongicide TANOS^{md} 50 DF. Pour protéger la culture au cours de ces intervalles, des fongicides autres que le fongicide TANOS^{md} 50 DF peut être utilisé si nécessaire.	3	14	24
tomates de plein champ		560			3	12

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.

Toxique envers les poissons et autres organismes aquatiques. La pulvérisation hors cible ou la dérive sur les habitats sensibles doit être évitée. Une zone tampon de 44 m est exigée entre le point d'application directe et la frontière la plus rapprochée des habitats sensibles tel que les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, trous des Prairies, ruisseaux, marais, sources, réservoirs, et terres humides. Une zone tampon de 23 m est nécessaire entre le point d'application et la frontière la plus rapprochée des habitats estuaires/marins. Ne pas contaminer ces habitats durant le nettoyage et rinçage de l'outillage de pulvérisation ou des contenants.

Pour la gestion de la résistance, un maximum de 3 applications est recommandé. Alterner chaque usage du fongicide TANOS^{md} 50 DF avec d'autres fongicides qui ne font pas partie des groupes 11 ou 27. Application par voie terrestre seulement.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que La Compagnie E. I. du Pont Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. La Compagnie E. I. du Pont Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager La Compagnie E. I. du Pont Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

POUR UTILISATION SUR LES MÛRES ET FRAMBOISES (Incluant mûre sauvage; framboisier, rouge et noir; framboisier sauvage; mûre de Logan; cultivars et/ou hybrides de ces végétaux) :

Pour supprimer la brûlure des dards (*Dydimella applanata*), la pourriture grise des canes (*Botrytis cinerea*), l'anthracnose (*Elsinoe veneta*) et la pourriture des fruits en pré-récolte (*Botrytis cinerea*), appliquer le fongicide TANOS^{md} 50 DF au taux de 840 grammes/hectare. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète de la culture (250-800 L/ha).

Appliquer sur le feuillage et le fruit. Un intervalle d'application minimum de 12 jours doit s'écouler entre la 1ère et la 2ème application du fongicide TANOS^{md} 50 DF. Un intervalle d'application minimum de 24 jours doit s'écouler entre la 2ème et 3ème application du fongicide TANOS^{md} 50 DF

Ne pas faire plus de 3 applications par année.

Le délai avant la récolte est 9 jours.

Le délai de sécurité est 9 jours.

Utiliser de l'équipement terrestre seulement.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour plus de détails concernant le mode d'emploi ainsi que les précautions.

PRÉVENTION DE LA DÉRIVE DU BROUILLARD :

L’interaction de nombreux facteurs relatifs au matériel utilisé et aux conditions météorologiques détermine le potentiel de dérive du brouillard. L’utilisateur a la responsabilité de considérer tous ces facteurs au moment de faire l’application.

LA RESPONSABILITÉ D’ÉVITER LA DÉRIVE DU BROUILLARD INCOMBE À L’UTILISATEUR.

L’EMPLOI DE GOUTTELETTES PLUS GROSSES RÉDUIT LE POTENTIEL DE DÉRIVE, MAIS NE PRÉVIENT PAS LA DÉRIVE SI LES APPLICATIONS SONT EFFECTUÉES DE FAÇON INAPPROPRIÉE OU DANS DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DÉFAVORABLES.

La moyen le plus efficace pour réduite la dérive du brouillard est d’appliquer de grosses gouttelettes. La meilleure stratégie consiste à pulvériser les gouttelettes les plus grosses possible tout en assurant une couverture et une élimination suffisantes. Pour déterminer le bon équilibre entre prévention de la dérive du brouillard et degré de couverture, l’utilisateur pourra se baser sur la présence d’espèces sensibles dans les environs, les conditions environnementales et l’importance de l’infestation.

Voici des facteurs importants à considérer lorsqu’on essaie de minimiser le potentiel de dérive du brouillard :

a) grosseur des gouttelettes (volume de pulvérisation, pression et type de buse)
b) hauteur de la rampe (placer la rampe le moins haut possible)
c) vent (pulvériser lorsque la vitesse du vent varie de 5 à 15 kilomètres par heure)
d) température et humidité (de grosses gouttelettes réduisent l’évaporation du produit).

NETTOYAGE DU RÉSERVOIR :
Appliquer le produit avec du matériel propre et bien entretenu. Immédiatement après l’application, nettoyer à fond tout le matériel de pulvérisation afin de réduire le risque de formation de dépôts durcis qui peuvent être difficiles à enlever.

Vider le matériel de pulvérisation. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l’eau propre et faire circuler l’eau dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer également toutes les pièces connexes. S’assurer de prendre toutes les précautions nécessaires. Ne pas nettoyer le matériel près des puits et sources d’eau ou de la végétation désirable. Se défaire des eaux de rinçage en les appliquant sur une portion du champ traité.

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans son contenant d’origine. Protéger de l’air humide et de l’eau. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Ne pas contaminer l’eau, les autres pesticides, les engrais, les aliments ou le fourrage qui sont entreposés. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

[md/mc] Marques déposées/de commerce de la compagnie E.I. DuPont dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de Crop Life.